



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### secourisme

Question écrite n° 87551

#### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les victimes d'une crise cardiaque dont les chances de survie sont étroitement liées à la rapidité de la réanimation cardio-pulmonaire qui maintient l'oxygénation du cerveau. Pour les particuliers, la propension à tenter un massage cardiaque et une défibrillation est largement corrélée à leurs connaissances en premier secours et demeure insuffisante. Aussi il souhaite connaître ses intentions pour augmenter le nombre de personnes formées aux premiers secours en créant des occasions à tous les âges de la vie comme à l'école, lors du passage du permis de conduire, au travail, dans la vie associative, dans le cadre de plans de formation prévention et secours civiques.

#### Texte de la réponse

Les événements tragiques qui ont marqué l'année 2015 ont mis en lumière l'intérêt et la nécessité d'accroître durablement la résilience de l'ensemble de la population française. Plusieurs actions destinées à augmenter le nombre de personnes formées aux gestes de premiers secours, ont été engagées à cette fin. Sous l'impulsion du ministre de l'intérieur, une campagne nationale d'initiation aux "gestes qui sauvent" a été mise en place sous l'égide des préfets, au cours des week-ends du mois de février 2016. Elle a permis de former 80 000 personnes et doit être réitérée notamment à l'occasion de la semaine de la sécurité intérieure, au mois d'octobre prochain. Cette campagne va être prochainement pérennisée et fera l'objet d'un cadrage réglementaire, au travers d'un arrêté précisant le contenu de la formation de 2 heures aux principaux gestes salvateurs, d'une part et d'autre part, l'articulation entre cette formation et celle en prévention et secours civique. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale relance cette année son plan de formation des élèves du premier et du second degré, au sein des établissements publics et des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. Envisagée dans une logique curriculaire d'apprentissage adapté à l'âge des enfants, l'offre de formation ouverte aux élèves comprend plusieurs modules : apprendre à porter secours pour le premier degré, sensibilisation aux gestes qui sauvent et formation en prévention et secours civique (PSC 1) pour le second degré. Cette démarche s'appuie sur le réseau interne de formateurs dont dispose le ministère, mais également sur le réseau externe des associations autorisées à enseigner le secourisme, qui sont susceptibles d'apporter leur appui localement à cette démarche. Enfin, plusieurs modifications réglementaires récentes intervenues au printemps 2016 étendent le vivier de formateurs en prévention et secours civique (PSC 1), notamment par l'équivalence donnée aux formateurs en sauvetage et secourisme du travail (SST) pour leur permettre d'enseigner le PSC1. La cohérence d'ensemble et la continuité de ces actions dans le temps doivent permettre d'accroître sensiblement, dans les toutes prochaines années, la part de la population formée au moins une fois dans sa vie aux gestes élémentaires de premiers secours.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87551

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Intérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée au JO le :** [25 août 2015](#), page 6421

**Réponse publiée au JO le :** [8 novembre 2016](#), page 9274